



**VACANCES D'ÉTÉ  
ALSH CASTELLAR  
2018**

# PRÉSENTATION DE L'UFCV

- Fondée en 1907, l'Ufcv est une association nationale d'éducation populaire reconnue d'utilité publique...
- Laïque et pluraliste, l'Ufcv combat toute forme de sectarisme et d'exclusion, et agit prioritairement pour :
  - Animation
  - Formation
  - Insertion



- **Développer et promouvoir des actions d'animation, d'éducation, de formation et d'insertion sociale et professionnelle dans tous les temps de la vie ;**
- **Accompagner les jeunes dans les temps de loisirs et de vacances ainsi que dans les temps périscolaires ;**
- **Favoriser le lien intergénérationnel, interculturel, ainsi que le développement d'actions de solidarité ;**
- **Contribuer à la protection physique et morale des personnes, notamment par des actions de prévention ;**
- **Former des bénévoles et des volontaires s'engageant dans la vie sociale et culturelle.**

# OBJECTIFS MAJEURS DU CENTRE

- **L'accueil de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre.**
- **L'accueil de loisirs construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leur âge et compétences, leurs besoins).**



- **L'accueil de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la convention internationale des droits des enfants.**
- **L'accueil de loisirs est une forme d'accueil qui répond aux nécessités de prises en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement.**

# PRÉSENTATION DU CENTRE DE GORBIO

## Dates et horaires de l'accueil 2018

- Du 09 Juillet au 3 Août 2018 (4 semaines).
- Accueil des enfants à partir de 7h45 jusqu'à 9h00 le matin et de 17h00 à 18h00 l'après midi, sauf activités exceptionnelles avec des horaires aménagés (exemple: Sortie en minibus...).





## Age, nombre d'enfants, Tarifs

- 3-12 ans
- Nb Enfants: 50 (22 maternels et 28 élémentaires)
- Le prix de journée de l'AL par enfant est fixé en fonction du quotient familial de la CAF.

Pour les familles résidant sur la commune:

**TARIF JOURNEE = QUOTIENT FAMILIAL x 0,9%**

(Montant plancher de 4€ et montant plafond de 20€)

Pour les familles ne résidant pas sur la commune:

- **TARIF JOURNEE = 27,50 € + (QUOTIENT FAMILIAL x 0,9%)**



## L'équipe pédagogique

L'équipe est composée :

- **1 directeur : Jonathan AMIRAT , directeur stagiaire expérimenté (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur )**
- **2 animateurs diplômés d'un BAFA ou équivalent**
- **2 animateurs stagiaires BAFA**
- **1 animateur surveillant de Baignade.**



# PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

## THEMATIQUE:

Thématique des Vacances

« Les explorateurs des 4 mondes »

- Chaque semaine, les enfants découvrirons un monde différents: la mer, la Nature, l'art et le sport.





## ACTIVITES

Chaque semaine sera proposé à vos enfants:

- Des ateliers Manuels
- Des Ateliers cuisine
- Des grands jeux
- Des jeux sportifs
- Une baignade à Menton tous 15 jours
- Une Sortie sera proposée tous les 15 jours
- Un mini camp à Frejus de 2 jours sera organisé pour les 8-12 ans.





## Mise en Place de Pôles d'activités

Lors de l'accueil (matin et soir), il sera organisé 3 pôles d'activités:

- a- Pôle découverte (Ateliers créatifs, petites activités manuelles....)
- b- Pôle expression: Ateliers d'expressions corporels, orale (Théâtre...)
- c- Pôle « Tibou »: Jeux de construction et lecture histoires/contes

Chaque enfant pourra, ainsi aller sur le pôle qu'il souhaite.

# Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

## Temps d'accueil

Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis sur des journées complètes du lundi au vendredi. Les inscriptions se font à la journée pour les enfants âgés de – de 6 ans et au minimum 3 jours par semaine pour les 6-12 ans.

- **Horaires d'accueil :**
- Le matin : de 7h45 à 9h00
- Le soir : de 17h00 à 18h00.
- **Les arrivées et départs des enfants ne peuvent se faire que durant les temps d'accueil du matin et/ou du soir.**

# Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

- **La tenue vestimentaire :**
- Dès le premier jour du centre et tout au long de son séjour, l'enfant devra avoir une tenue adaptée au temps et à la pratique des activités proposées. Il est préférable de prévoir des chaussures type « baskets » pour les jeux.

## l'enfant doit être muni d'un petit sac à dos contenant

Tous  
les  
jours

- Une gourde avec de l'eau (pas de soda, ni de sirop, ni de récipient en verre)
- Un paquet de mouchoir en papier
- Un chapeau ou casquette,
- Un maillot de bain et une serviette de plage
- Une crème solaire
- Un vêtement de pluie (k-way)

En été les chaussures fermées type sandales ou baskets sont de rigueur.



# Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

## Les Repas

- **La restauration et le goûter consommés dans le cadre de l'accueil de loisirs :**
- Le service de restauration de la commune assure la confection des repas conformément aux normes réglementaires. Le service à table est également mis en place par le personnel municipal accompagné de l'équipe d'animation.
- Un repas unique est confectionné tous les jours sur les principes de la Laïcité. Le repas est constitué de 5 composantes : entrée, plat principal, pain, laitage, dessert. Les goûters et les pique-nique sont à la charge du centre de loisirs.
- Les menus sont annoncés sur le panneau d'affichage ainsi que sur le site de l'accueil de loisirs.
- A l'exception des pique-niques, dans le cas des activités organisées en extérieur, les repas seront pris dans la salle de restauration de l'école.

***Les familles doivent signaler les allergies de l'enfant sur le dossier d'inscription. Selon les cas, les parents devront fournir un panier repas, sous réserve qu'un protocole d'accueil individualisé ait été formalisé et dans les conditions précisées par ce dernier. (Cf article suivant).***



# Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

## Le transport

Pour le transport des enfants vers les activités, différents moyens de déplacements sont prévus. Le choix du mode de transport est déterminé en fonction du nombre de participants, de la durée du trajet et de l'accessibilité au lieu d'activité.

- *Le transport en car :*

L'Ufcv fait appel à des compagnies de transport répondant à toutes les exigences en matière de réglementation, de sécurité et de qualité de service.

- *Le transport en mini bus :*

Le centre dispose d'un minibus (7 ou 9 places) de manière permanente. Un véhicule supplémentaire peut être mis à disposition selon les projets. Les véhicules seront conduits par le personnel d'encadrement ayant le permis et satisfaisant aux conditions fixées par les membres de la direction (expérience de conduite, aisance pour la conduite de ce type de véhicule...). L'Ufcv demande aux conducteurs habilités de faire état de la validité de leur permis de conduire au minimum une fois par an.

# Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

## La Santé

- **Conditions Sanitaires et Santé :**
- La partie sanitaire du dossier est très importante, elle doit être renseignée avec le plus grand soin pour la santé et la sécurité de l'enfant. Elle doit comporter tout renseignement particulier le concernant et la conduite à tenir. Il est crucial d'informer l'équipe pédagogique de l'évolution de la santé de l'enfant en cours d'année pour une remise à jour des informations.
- Vaccination : les enfants et le personnel doivent être à jour de leurs vaccinations. Une photocopie du carnet de santé sera demandée à l'inscription.
- Poux : pour les enfants porteurs de poux, nous engageons les parents à mettre en place un traitement et d'en avvertir l'équipe d'animation.
- Trouble de la Santé (PAI) : un Protocole d'Accueil Individualisé sera établi entre la famille, le médecin et le responsable de l'accueil de loisirs en cas de troubles divers de la santé (allergies, asthme, diabète, épilepsie, autres pathologies).
- Maladie : Si l'enfant présente des signes de fatigue (fièvre, maux de tête, maux de ventre...) il est recommandé de ne pas le conduire au centre ce jour-là. Toute maladie contagieuse nécessite l'éviction de l'enfant pour la durée de la période de contagion.

En cas de problème de santé au cours de la journée, l'équipe de direction prendra contact avec la famille afin de venir récupérer l'enfant. En cas d'absence ou d'impossibilité, celle-ci rentrera en contact avec le cabinet médical de la commune qui lui indiquera la conduite à tenir.

- Traitement médicaux : Si l'enfant doit suivre un traitement durant le séjour, vous devez impérativement remettre l'ordonnance en cours de validité au directeur ainsi que les médicaments, dans leurs emballages d'origine, marqués au nom de l'enfant et avec la notice (posologie).

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans ordonnance.

- Accident : Si l'enfant est victime d'un accident « mineur », la direction prévient les parents,

En cas d'incident grave et si l'état de santé de l'enfant le nécessite, le directeur de l'accueil de loisirs appelle le service des secours et prévient simultanément les parents.

Le responsable de l'accueil de loisirs prendra les moyens adaptés pour rassurer l'enfant et restera avec lui jusqu'à l'arrivée des parents dans l'établissement de soins où il sera admis.





# Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

## Comportement

Afin de garantir une certaine harmonie ainsi que la sécurité morale, physique et affective de tous, l'attitude de l'enfant est le point clé de cette réussite. A ce titre, nous lui demandons de :

- Respecter ses camarades ainsi que toutes les personnes qu'il peut côtoyer à travers les activités du centre (langage correct, aucune violence physique) ;
- D'avoir une tenue décente ;
- De ne pas tenir de propos racistes ;
- De respecter le matériel et les locaux mis à disposition. Dans le cas de dégradation volontaire par l'enfant (locaux, matériel...), le remboursement des travaux de remise en état sera demandé à la famille de l'enfant responsable.

**Dans le cas de problème de comportement de l'enfant, une démarche éducative sera initiée avec la famille avant l'exclusion temporaire ou définitive sauf, en cas de renvoi immédiat pour des raisons liées à la sécurité ou au respect des personnes.**

# Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

## Inscription et réservation

- **Inscription administrative :**

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 6 à 12 ans résidant à Castellar.

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer à la mairie ou sur le site de la commune

<https://castellar.fr> et devront être remis à la mairie avant le **28 juin 2018**.

Aucun enfant ne sera accepté à l'accueil de loisirs sans dossier d'inscription complet.

- **La réservation sur le centre :**

Les familles auront la possibilité d'inscrire leurs enfants en cours de la période des vacances scolaires, sous réserve de places disponibles, en se présentant à l'accueil de loisirs uniquement auprès du directeur lors des temps d'accueil du matin et soir.

**NB : tout ajout et annulation pendant les vacances scolaires ne peut se faire que sur le lieu de l'accueil de loisirs et par demande écrite.**



# Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

## Les absences

Elles doivent être excusées le plus tôt possible auprès du responsable de l'Accueil de Loisirs au plus tard à 8h30 du jour d'accueil.

Si l'enfant est malade, la famille doit transmettre un certificat médical auprès du directeur.

Retrouvez toutes les infos sur le portail animation

<http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-castellar/>



**UFCV Côte d'Azur**

